



**Monsieur Jean-Louis NEMBRINI**  
**Directeur général de l'enseignement scolaire**  
**Ministère de l'Éducation**  
**110 rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

N/R : CC/CK/NA 08/09

Paris, le 12 juin 2009

*Objet : oral de contrôle et règlement  
du baccalauréat professionnel en 3 ans*

*Monsieur le Directeur,*

*Le SE-UNSA souhaite attirer à nouveau votre attention sur les conditions inacceptables dans lesquelles se met en place l'oral de contrôle à la session 2009 du baccalauréat professionnel.*

*L'impréparation est à son comble. Les enseignants, qui seront dans quelques semaines membres des jurys, n'ont qu'une information très vague sur cette nouvelle épreuve. Les critères d'évaluation, quand ils sont connus, apparaissent pour le moins imprécis. Les enseignants considèrent que l'évaluation des compétences des élèves qu'ils forment avec passion et dévouement tout au long de l'année ne peut être faite correctement dans ce contexte. En particulier, les enseignants des disciplines générales dénoncent la contradiction entre des nouveaux programmes recentrés sur des savoirs « scolaires » et un oral de contrôle qui permet d'évaluer les compétences plus générales d'expression et de communication.*

*Les enseignants ne sont pas opposés au principe d'un oral de contrôle, ils souhaitent simplement que cette évaluation se fasse avec tout le sérieux nécessaire et dans le respect du travail des élèves et de leurs professeurs.*

*C'est pourquoi le SE-UNSA vous demande instamment de définir au plus vite un cadrage national précis et d'en informer les futurs membres des jurys en temps utile.*

*Dans un deuxième temps, le SE-UNSA souhaite qu'un bilan soit tiré de cette première session et qu'un groupe de travail soit mis sur pied pour améliorer sensiblement cet oral.*

*Le SE-UNSA souhaite que plusieurs propositions soient mises en débat :*

- une prise en compte de l'ensemble des épreuves « professionnelles » (E1, E2, E3) pour l'exigence d'une note supérieure à 10 sur la partie professionnelle du diplôme,*
- un rééquilibrage du poids relatif de l'oral de contrôle et de l'ensemble des épreuves du premier groupe,*
- un « rattrapage » en deux étapes afin de ne pas faire peser sur un jury de 2 membres la responsabilité d'accorder le diplôme ou pas :*
  - La première consistera au passage de l'oral avec l'attribution d'une **note provisoire**.*
  - Cette note sera **confirmée ou pas par le jury** au vu du dossier du candidat, de l'ensemble des notes obtenues aux épreuves, après régulation, pour l'attribution du diplôme.*

*En espérant que vous prêterez attention à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.*

**Claire KREPPER**  
**Secrétaire nationale**

**Christian CHEVALIER**  
**Secrétaire général**